****

**LIVRE D’ACCUEIL**

**PERSONNES EN SITUATION D’HANDICAP**

Cher/e/s participant/e/s,

Vous êtes porteur d’un handicap visible ou invisible, moteur, invalidant, cognitif…

**Supernova Formations** répond à quelques-unes de vos interrogations dans ce livret d’accueil des personnes en situation de handicap (PSH), autour de 5 points.

1. Le handicap et les besoins spécifiques,

2. Les lois,

3. Les mesures d’aménagements pédagogiques,

4. L’accessibilité,

5. Votre interlocutrice dédiée Référente Handicap : **Sabrina Cecchini.**

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids… La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif.

Chaque situation de handicap (visible ou invisible) génère des besoins spécifiques en matière d’aménagements pédagogiques notamment ou d’accessibilité.

* Le handicap moteur : (difficulté à se mouvoir, monter des escaliers) ;
* les maladies invalidantes : (diabète / sclérose en plaque, cancer) ;
* les personnes désavantagées par leur petite taille ou trop grande taille.
* Le handicap auditif : Il s'agit souvent d'un handicap invisible.

Beaucoup de situations sont difficiles pour les personnes atteintes d’un handicap auditif, suivre le cours, être gêné par des endroits sonores. Près de 80 % des situations de handicap sont invisibles, comme :

* Certaines déficiences auditives ou visuelles ;
* Le handicap mental léger ;
* Le handicap psychique ;
* Certaines situations de handicap liées à l’état de la santé (exemple : insuffisance respiratoire ou cardiaque ; diabète).

**Le handicap visuel** : peut aller de la cécité, aux déficiences d’acuité visuelle, ainsi que les troubles de la vision. Les personnes qui ont un handicap visuel peuvent, selon le cas, avoir des incapacités totales ou partielles pour lire et écrire. Elles peuvent avoir un champ visuel réduit, être gênées par un faible éclairement, avoir des mauvaises perceptions des couleurs, se trouver en difficulté pour se repérer, s’orienter, se déplacer.

**Les handicaps cognitifs** : Ils se caractérisent par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision, entrainant des troubles du langage et de la parole plus ou moins importants, et des troubles de l’apprentissage. Il s'agit pour l'essentiel des troubles cognitifs appelés les « DYS », qui sont invisibles comme la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie…

**Handicaps qui concernent les troubles de l’apprentissage**, le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les symptômes associés, comme la perte de confiance en soi, l'anxiété, l'agressivité, la fatigabilité.

**Supernova Formations** s’inscrit dans un contexte légal évolutif dont les 3 principaux textes sont :

✓ La Loi du 11 février 2005 (mise à jour en 2017) pour l’égalité des droits et des chances. Cette loi repose sur quelques piliers fondamentaux qui sont pour l’essentiel : une définition du handicap, l’accessibilité, un droit à la compensation : droit pour une PSH de bénéficier de toute mesure individuelle susceptible de lui garantir autant que possible l’égalité des droits et des chances.

✓ La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) qui améliore l’Obligation d’Emploi des Travailleurs Handicapés dans les entreprises (OETH).

* Le décret du 6 juin 2019 concrétise la démarche qualité de la formation professionnelle par la création d’un référentiel national qualité unique qui sert de socle pour bâtir une démarche qualité et viser la certification requise au 1er janvier 2022.

**3. Les mesures d’aménagements pédagogiques :**

**Supernova Formations**

* donne accès au droit commun à la formation pour tous et toutes.
* identifie vos besoins spécifiques individuels lors d’un « entretien diagnostic » avec la Référente Handicap pour déterminer la mise en place des mesures d’aménagements pédagogiques adaptées :
* Plan personnalisé/ 1/3 temps /agrandissement des cours/ lecture des consignes/ lecture des tests/QCM… / aide humaine en fonction des situations….
* « Un bilan d’étape » au cours de la formation avec la Référente Handicap
* Ces dispositions pour vous permettre de bien vivre et réussir votre formation.

**4. Garantir l’accessibilité aux locaux de formation, avec :**

* la mise à disposition dans l’établissement, d’un PMR (ascenseur pour les personnes à mobilité réduite) ;
* la mise à disposition d’un badge pour emprunter l’ascenseur ;
* des masques inclusifs pour les formateurs de personnes malentendantes ;
* des fauteuils ergonomiques ;
* une police « open dyslexic sur les ordinateurs.

5. Votre Référente Handicap – **Sabrina Cecchini – 06 15 02 63 88** [**supernovaformations@gmail.com**](mailto:supernovaformations@gmail.com)